

# Longpont -sur-orge



060/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 30 septembre 2021

Date d'affichage : 30 septembre 2021

Objet : Règlement des droits de voirie et redevance pour occupation du domaine public.

Mairie de Longpont-sur-Orge

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le six octobre à vingt heures trente.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain LAMOUR, Maire.

### Conseillers présents :

M.	Alain	LAMOUR,	Maire
Mme	Martine	THOMPSON-LAHOURECADE,	1ere Maire-adjointe
M.	Patrick	PHILIPPE,	2e Maire-adjoint
Mme	Charlène	BADINA,	3e Maire-adjointe
M.	Guy	BIZET,	4e Maire-adjoint
Mme	Silvia	THIEBAULT,	5e Maire-adjointe
M.	Alexandre	FACCHIN,	6e Maire-adjoint
Mme	Julie	CANAL,	7e Maire-adjointe
Mme	Dominique	MORIN,	Conseillère déléguée
Mme	Emilie	GASPAR,	Conseillère déléguée
Mme	Michelle	AVENEAU,	Conseillère déléguée
Mme	Elisabeth	LOPES,	Conseillère déléguée
M.	Jean-Luc	REQUIER,	Conseiller délégué
M.	Nicolas	GARRESSUS,	Conseiller délégué
Mme	Marie-Céline	WIBAULT,	Conseillère municipale
M.	Pino	LEOTTA,	Conseiller municipal
Mme	Florence	GRULOIS,	Conseillère municipale
Mme	Corinne	GAZAGNOL,	Conseillère municipale
M.	Mathieu	CABELLO,	Conseiller municipal
M.	Romain	TOUZELIN,	Conseiller municipal
Mme	Christelle	POULIQUEN,	Conseillère municipale
M.	Claude	COLLIN,	Conseiller municipal

### Conseillers absents excusés :

M. Hervé FORCONI, 8e Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Alexandre FACHIN

M. Pierre VIBET, Conseiller délégué, donne pouvoir à M. Nicolas GARRESSUS

Mme Christine ANTONI, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Martine THOMPSON-LAHOURECADE

M. Stephan BONNAMY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jean-Luc REQUIER

M. Bruno LUIGGI, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Guy BIZET  
Mme Caroline LAFAYE, Conseillère municipale donne pouvoir à Mme Emilie GASPAR  
Mme Mireille BELLEGARDE, Conseillère municipale donne pouvoir à M. Claude COLLIN

Secrétaire de séance : Pino LEOTTA.

### Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2125-3 ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**VU** l'avis favorable de la commission finances et administration générale en date du 29 septembre 2021

**CONSIDÉRANT** que pour la bonne gestion du domaine public, il convient de préciser les conditions d'occupation du domaine public ;

**CONSIDÉRANT** qu'un arrêté fixe les conditions générales d'occupation du domaine public, sans emprise, liée aux commerçants mobiles ainsi qu'aux travaux, chantiers, animation, de façon que les droits ouverts s'inscrivent dans le respect des principes de gestion et de préservation des espaces publics, ainsi que des règles de sécurité publique et de circulation ;

**CONSIDÉRANT** que les occupations privatives du domaine public communal, temporaires ou permanentes, doivent être soumises à perception de droits de voirie ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal est compétent pour fixer les redevances pour occupation du domaine public,

### Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

**DÉCIDE** d'approuver le règlement et la grille tarifaire suivante :

Occupation domaine Public	Tarif	Périodicité
Camion magasin – commerce ambulant	15 €	Jour
Vente de fleurs	4 €	/m <sup>2</sup> et /jour
Manège enfantin, théâtre plein air, marionnettes	5 €	/m <sup>2</sup> et /jour
Evènements culturels, sportifs, associatifs, caritatifs, institutionnels (à but non lucratif)	Gratuit	
Animation commerciale autres (un forfait minimum de 15€ de droit d'occupation sera facturé)	0.50 €	/m <sup>2</sup> et /jour
Petit véhicule de vente ambulante (triporteur...)	7.60 €	Jour
Occupation générale du domaine public (portants, parasols, chevalets, barrières, supports publicitaires...)	46 €	An
Terrasse air libre (tables, chaises, mange-debout, vitrine...)	46 €	/m <sup>2</sup> et /an
Terrasse fermée	200 €	/m <sup>2</sup> et /an
Droit de place foires et marchés	4 €	/ml et / jour
Utilisation de l'énergie électrique liée à l'occupation du domaine public (forain ou commerçants)	3 €	/mois
Dépôt de matériaux	5 € ou 10 €	/m <sup>2</sup> et /jour /m <sup>2</sup> et /semaine

Installation d'échafaudage, benne, grue ou cabane de chantier	2.50 € 5 € 10 €	Demi-journée Journée Semaine
Taxe pour toute occupation pour laquelle un tarif n'est pas expressément prévu dans le présent	5 €	/m <sup>2</sup> et /jour
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation (forfait après mise en demeure)	74 €	jour
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (forfait après mise en demeure)	300 €	Jour
Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (en supplément de l'occupation du domaine public)	100 €	forfait

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement.

Fait et délibéré, le mercredi 6 octobre 2021

Extrait conforme à l'original,  
Au registre sont les signatures,



Le Maire,

Alain LAMOUR

Adopté par (29 voix)

29 POUR : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON-LAHOURECADE, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Guy BIZET, Mme Silvia THIEBAULT, M. Alexandre FACCHIN, Mme Julie CANAL, M. Hervé FORCONI, Mme Dominique MORIN, Mme Emilie GASPARD, Mme Michelle AVENEAU, Mme Elisabeth LOPES, M. Jean-Luc REQUIER, M. Nicolas GARRESSUS, M. Pierre VIBET, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Stephan BONNAMY, Mme Florence GRULOIS, M. Bruno LUIGGI, Mme Corinne GAZAGNOL, Mme Caroline LAFAYE, M. Matthieu CABELLO, M. Romain TOUZELIN, Mme Christelle POULIQUEN, M. Claude COLLIN, Mme Mireille BELLEGARDE.

0 CONTRE

0 ABSTENTION